





Appel à projets de résidences de création numérique

Date limite de réception des candidatures: 31/12/2021

La Fondation d'entreprise Martell à Cognac, Magelis et le Cnam-Enjmin lancent un appel à projets à destination d'auteurs de tous horizons, en vue d'une résidence d'écriture et de prototypage au sein des Ateliers du savoir. Situés au 2° étage de la Fondation et inaugurés au printemps 2022, les Ateliers du savoir consistent en un plateau d'expériences numériques, le Lab, ouvert au grand public afin de présenter la création artistique contemporaine en matière de nouvelles technologies (immersion 360°, réalité virtuelle, réalité augmentée, mapping, jeux vidéo, littérature digitale, son binoral...). À côté, un espace de travail professionnel, le Hub, est équipé pour recevoir en résidence des auteurs afin d'accompagner les phases d'écriture et de prototypage de leur projet d'expérience numérique.

Cet étage fait appel à l'imaginaire, aux croisements de l'art et de la technologie, des sens et de l'intangible, du savoir et de l'exploration.

Les résidences de création numérique sont organisées en 4 temps :

- Un temps de préparation de la candidature et du projet, qui permet à l'auteur de formuler son idée et monter son dossier de candidature.
- 2. **Un temps d'écriture** (2 semaines) à la Fondation d'entreprise Martell lors duquel les auteurs résidents affinent leur scénario d'expérience. Pendant cette phase, des sessions de pitch seront organisées afin que l'auteur puisse présenter aux autres résidents ainsi qu'à des professionnels son projet, et puisse l'affiner en fonction des retours qui lui seront faits. Cette phase d'écriture est par ailleurs encadrée par un professionnel du domaine de la création numérique contemporaine (le mentor).

Lundi Arrivée des résidents, présentation du mentor

Mercredi 1er temps de pitch, intervenant 1 Vendredi 2e temps de pitch, intervenant 2 Week-end Ateliers accessibles le samedi

Mercredi 3e temps de pitch

Vendredi 4e temps de pitch – Départ des résidents

- 3. **Un temps de travail de 2 à 3 mois pendant lequel l'auteur avance sur le projet de son côté**, profitant des conseils donnés pendant la phase 2. L'objet de cette phase est d'avancer sur les éléments nécessaires à la préparation de la production. Durant cette phase, les auteurs peuvent faire remonter leurs besoins techniques pour la phase 4.
- 4. **Un temps de validation technique ou de prototypage** (2 semaines), pendant lequel les auteurs sont accompagnés par un coach technique afin de valider leur scénario, leurs besoins technologiques, leurs documents de production. À nouveau, des sessions de pitch seront organisées pour que les résidents confrontent leur projet et en tirent des retours concrets. L'objectif de cette dernière phase est d'être en mesure de présenter le projet à de futurs producteurs susceptibles de le financer.

Lundi Arrivée des résidents, présentation du coach technique

Vendredi 1er temps de pitch, devant intervenants

Week-end Ateliers accessibles le samedi Jeudi Répétition du pitch final

Vendredi 2e temps de pitch devant des producteurs – Départ des résidents

À terme, l'objectif est d'accueillir deux promotions de 4 projets de résidence au cours de l'année : 4 projets entre janvier et avril et 4 projets entre septembre et décembre.

Dates envisagées

- Période de dépôt des candidatures : jusqu'au 31/12/2021
- Jury de sélection : janvier 2022
- Communication auprès des lauréats: fin janvier 2022
- 1ère promotion: 28/02/2022 au 11/03/2022 (écriture) puis 13/06/2022 au 24/06/2022 (prototypage)
- 2ème promotion: 19/09/2022 au 30/09/2022 (écriture) puis 14/11/2022 au 25/11/2022 (prototypage)

Modalités de candidature

Le programme de résidences s'adresse à des auteurs émergents et/ou confirmés domiciliés en Europe ou à l'étranger, sans limite d'âge.

Seuls seront pris en considération les dossiers de candidature répondant aux critères suivants :

- Être rédigé en français ou en anglais,
- Être complet (éléments décrits ci-dessous)
- Être envoyé en un seul fichier (format PDF) uniquement par <u>lien WeTransfer ou TransferNow</u>

Le dossier de candidature devra obligatoirement comporter les éléments suivants :

- <u>Un courrier de candidature</u> précisant les dates souhaitées parmi celles proposées (promotion 1 ou 2)
- <u>Un curriculum vitae</u> à jour d'un maximum de 2 pages <u>et un lien vers votre site internet, ou un dossier représentatif de votre travail.</u>
- <u>Une note d'intention</u> d'une page maximum accompagné d'un dossier artistique. Le projet soumis doit faire appel, si possible, à au moins une technologie inscrite dans l'identité des Ateliers du savoir : réalité virtuelle, réalité augmentée, mapping vidéo, son spatialisé, livres numériques.
- <u>Une fiche technique</u> détaillant le matériel dont vous auriez besoin durant votre résidence, s'il est déjà connu.

Le dossier doit être adressé uniquement par email à l'adresse : info@fondationdentreprisemartell.com avec un lien WeTransfer ou TransferNow.

La sélection s'effectue collégialement par un jury de 5 experts renouvelés pour partie tous les deux ans. Les candidats sélectionnés devront présenter une assurance responsabilité civile, obligatoire pour résider. Les dates de la résidence doivent être précisées sur le document.

Le Résident bénéficie de :

- 2 aller/retour par résident <u>dans la limite de 2 personnes</u> (2^{ème} classe pour le train, classe économique pour l'avion).
- Une bourse de 4000 € <u>par projet</u> (soit 1000 € par semaine) versée sur convention en 2 temps, après la phase d'écriture puis après la phase de prototypage à la fin de la résidence.
- Un logement dans le centre-ville de Cognac dans la limite de 2 personnes/projet.
- L'accès au restaurant d'entreprise Martell le midi du lundi au vendredi. Les petits-déjeuners, dîners et repas du week-end restent à la charge des résidents.
- Matériel adapté mis à disposition durant les semaines de résidences à Cognac. Tout le matériel supplémentaire éventuel, acheté par la Fondation pour le projet du résident, reste propriété de la Fondation.
- La mise à disposition d'un véhicule, selon les disponibilités. Le permis de conduire est obligatoire pour les résidents qui auraient besoin de ce véhicule.
- L'intervention de professionnels et enseignants tout au long des 4 semaines de résidence.

Disponibilité et communication :

- Les Ateliers du savoir sont accessibles 6/7 jours de 7h30 à 23h à l'exception du dimanche sauf demande formulée auprès de la Direction de la Fondation. Des visites des ateliers ont régulièrement lieu, il est donc possible que les résidents soient amenés à expliquer leur travail aux publics de la Fondation et à la demande de Magelis et du Cnam-Enjmin.
- Des photos, des enregistrement sonores ainsi qu'une courte vidéo (environ 1m30) sur le projet pourront être réalisés durant la résidence. Le moment de captation est convenu avec l'artiste qui devra se montrer disponible. Les droits des images et sons produits appartiennent à la Fondation, à Magelis et au Cnam-Enjmin, l'artiste étant bien sûr autorisé à les diffuser sur ses propres réseaux, avec le crédit associé.
- Les personnes non-résidentes ne sont pas autorisés à pénétrer dans les ateliers sans autorisation de la Direction de la Fondation.

Les modalités de restitution(s):

- Le projet, s'il aboutit à un prototype exploitable dans le temps de la résidence, pourra faire l'objet d'une ou plusieurs formes de restitutions : expérimentation, *masterclass*, conférence, projection.
- Les modalités de la restitution (présentation et dossier de production), qui n'est pas obligatoire, seront discutées avec la Direction de la Fondation, Magelis et le Cnam-Enjmin.
- Les œuvres réalisées restent la propriété des résidents, la Fondation, Magelis et le Cnam-Enjmin n'ayant pas pour vocation de constituer une collection ou un catalogue. Cependant, la Fondation peut se porter acquéreur d'un projet si celui-ci rentre dans le cadre des expériences numériques du Lab.
- Les résidents sont responsables <u>à leurs frais</u> de la sauvegarde des œuvres produites durant leur résidence. La Fondation ne pourra pas stocker de données ni de matériel qui ne lui appartiendrait pas. Le temps de sauvegarde ou de téléchargement doit être anticipé par le résident.

Pour toute question, merci de contacter : info@fondationdentreprisemartell.com

Merci,

Nathalie Viot Directrice